

# LES DÉCHÈTERIES

Des espaces dédiés au tri



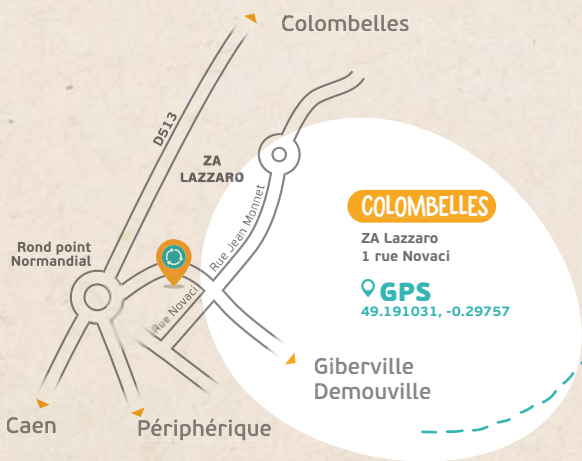




# PLANS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES



Blainville-sur-Orne



# LES CONDITIONS D'ACCÈS

## JE SUIS UN PARTICULIER

× Ma résidence principale ou secondaire se trouve sur une commune de Caen la mer :



Je présente un **justificatif de domicile à mon nom ou une pièce d'identité**

## ACCÈS GRATUIT LIMITÉ

- À tout **véhicule < 3,5 t** (avec ou sans remorque)
- À **4 passages** par jour en semaine
- À **2 passages** par jour **le samedi**
- À **1 passage** par jour **le dimanche**

## DÉPÔTS LIMITÉS

- 2m<sup>3</sup> par jour
- **Déchets dangereux spécifiques** : 50 litres ou 50 kg par semaine
- **Amiante** : 15 plaques par an (voir page 7)

## JE SUIS UN PROFESSIONNEL

× Mon siège social ou le chantier en cours se situe sur Caen la mer :

Je présente ma **carte d'accès obligatoire à chaque passage**. Sans carte, l'accès est refusé

(y compris pour les associations, les collectivités locales ou personnes travaillant sous dispositif CESU)

→ Demander ma carte d'accès :

<https://decheterie.caenlamer.fr/>



→ Consulter les tarifs :

<https://caenlamer.fr/je-suis-un-professionnel>

## ACCÈS LIMITÉ

- À tout **véhicule < 3,5 t** et d'une **largeur < 2,25 m** (avec ou sans remorque)
- En semaine uniquement : Déchèteries **non accessibles aux professionnels le week-end**

## DÉPÔTS LIMITÉS

- **Végétaux** : 5m<sup>3</sup> par semaine
- **Gravats, cartons, bois, ferraille ou tout venant** : 3m<sup>3</sup> par semaine
- **Déchets dangereux spécifiques** : 50 litres ou 50 kg par mois

Les déchèteries sont équipées de systèmes de sécurité anti-chutes, conformément à l'arrêté ministériel n° 2710 du 26 mars 2012 relatif à la réglementation des déchèteries. Ces dispositifs modifient les conditions de dépôt dans les bennes.

## DÉCHETS ACCEPTÉS



Déchets verts



Gravats et terre



Mobilier



Bois



Ferraille



Cartons



DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)



Peintures et solvants



Batteries et piles



Huiles (vidange/friture)



Lampes et ampoules



Extincteurs



Pneus sans jantes des particuliers



Textiles\* Chaussures



Déchets non valorisés



Amiante Fibrociment

**Attention : le dépôt d'amiante est accepté pour les particuliers uniquement.** L'amiante doit être filmée, ne doit pas dépasser 1,50 m x 2,50 m, dans la limite de 15 plaques par an. Pensez à humidifier le matériau afin d'éviter la dispersion des fibres dans l'air.

\* Tous les vêtements, le linge de maison et les chaussures peuvent être déposés dans un point de collecte pour être valorisés. Ils seront reportés ou recyclés, quel que soit leur état, même abîmés. Il suffit de les placer propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. Avant de jeter, pensez à réparer !

🔍 Trouver un point de collecte : [refashion.fr/citoyen/fr/je-depose](http://refashion.fr/citoyen/fr/je-depose)

## DÉCHETS REFUSÉS



Ordures ménagères



Bouteilles de gaz et d'hélium



Éléments entiers de voiture



Citernes à fioul



Souches de + d'un mètre de diamètre



Pneus des professionnels



Déchets infectieux



Médicaments



Amiante des professionnels



Gadavres d'animaux



Déchets explosifs/fusées de détresse



Déchets radioactifs



## LE SAVIEZ-VOUS ?

- Une tonne d'encombrants en mélange (déchets non valorisables) coûte **167 €**
- Une tonne de déchets verts coûte **80,54 €**
- Une tonne de gravats coûte **19,81 €**
- Une tonne de déchets dangereux (peintures, solvants...) coûte **447 €**

(coût TTC de traitement + transport - 2021)





# QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES ?

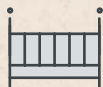


Déchets verts

PLATEFORME DE COMPOSTAGE



Compost



Ferraille

ACIERIE



Acier



Bois

PLATEFORME DE BROYAGE



Combustible pour chaufferie industrielle ou recyclage chez des panneautiers



Déchets électriques et électroniques

DÉPOLLUTION



Recyclage matière



Gravats

CENTRE DE STOCKAGE



Remblais



Mobilier

TRI

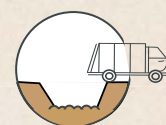


Recyclage ou réemploi



Déchets non valorisés

CENTRE D'ENFOUSSEMENT



Enfouissement

Pour en savoir + **02 31 304 304**

[contactdechetsmenagers@caenlamer.fr](mailto:contactdechetsmenagers@caenlamer.fr)

**LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !**

**Caenlamer**  
NORMANDIE  
COMMUNAUTÉ URBAINE